



Communauté de Communes  
Cœur et Coteaux du Comminges

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en conseil communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

### Présents / Excusés / Absents Procurations / Suppléances

	commune	nom	prénom	suppléant ou procuration
1	AGASSAC	LACOSTE	Victoria	Procuration à C Vouigny
2	ALAN	GUILHOT	Jean-Luc	Absent
3	AMBAX	ALLARD	Pierre	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	FITTE	Michel	Présent
7	AURIGNAC	BERTRAND	Philippe	Procuration à P Lagrange
8	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves – Pierre	Présent
10	BACHAS	CHEYLAT	Hervé	Présent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Absent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Présent
14	BOISSEDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIERE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Présente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Présent
17	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à M Castex
19	BOULOGNE SUR GESSE	MEDEVIELLE	Pierre	Procuration à J Adoue
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABERE-TOURNAS	LOISEAU	Gérard	Présent
24	CASTELGAILLARD	LARRIEU	Christiane	Présente
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Présent
26	CAZAC	MATTIONI	Rémédios	Présent
27	CAZARIL-TAMBOURES	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Josiane	Procuration à J Ader
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	BRANGER	Pierre	Présent
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent

36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par JC Lajous
37	ESTANCARBON	FABE	Jean-Paul	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVES	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	DUCASSE	Moïse	Absent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Présent
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	BRINGUIER	Francisca	Présente
46	LABASTIDE-PAUMES	CHARLAS	Gabriel	Absent
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Présent – (sortie temporaire délibération PCAET)
48	LANDORTHE	BRUNET	Jeanine	Présente
49	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
50	LARCAN	CABARE	Lucien	Présent
51	LARROQUE	REY	Michel	Suppléé par J Mallet
52	LATOUE	FERAUT	Jacques	Présent
53	LE CUING	LACROIX	Nathalie	Suppléée par P Vincent
54	LECUSSAN	ENTAJAN	Armand	Absent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Procuration à JP Manent-Manent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	CARAOUÉ	François	Présent
61	L'ISLE EN DODON	LE ROUX DE BRETAGNE	Loïc	Présent
62	L'ISLE EN DODON	LASSERRE	Guy	Absent
63	L'ISLE EN DODON	RASPAUD	Pierre	Absent
64	LODES	BAQUE	Jean	Présent
65	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
66	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Suppléée par JP Bistos- Vaysse
67	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Absent
68	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Procuration à D Pitout
69	MIRAMONT DE COMMINGES	LACOMME	Camille	Suppléé par MF Danflous
70	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Procuration à M Duprat
71	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
72	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Absent
73	MONTESQUIEU-GUITTAUT	BEAUCHET	Patrick	Présent
74	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Procuration à D Sabathe
75	MONTMAURIN	BELAIR	Sylvia	Présente
76	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
77	MONTREJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
78	MONTREJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
79	MONTREJEAU	FENARD	Pierrette	Procuration à M Dumoulin
80	MONTREJEAU	LORENZI	Guy	Procuration à P Brillaud
81	MONTREJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
82	MONTREJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
83	NENIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
84	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à E Boubée
85	PEGUILHAN	BROCAS	Michel	Présent
86	PEGUILHAN	CASTEX	Marc	Présent
87	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Procuration à JM Losego
88	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
89	POINTIS-INARD	PUISSEGUR	Jean-Louis	Absent
90	PONLAT-TAILLEBOURG	DOUCEDE	Patrick	Présent
91	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
92	REGADES	GASTO	Marlène	Procuration à L Cabare
93	RIEUCAZE	MAYLIN	Claudette	Présente
94	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent

95	<i>SAINT-ANDRE</i>	<b>de GALARD</b>	<b>Jean</b>	Suppléé par E Raulet
96	<i>SAINT-ELIX SEGLAN</i>	<b>ADER</b>	<b>Danielle</b>	Présente
97	<i>SAINT-FERREOL</i>	<b>BOUAS</b>	<b>Thierry</b>	Absent
98	<i>SAINT-FRAJOU</i>	<b>DAVEZAC</b>	<b>Alain</b>	Présent
99	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>BRUNET</b>	<b>Corinne</b>	Procuration à P Gaspin
100	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>CAZES</b>	<b>Josette</b>	Présente
101	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>de ROSSO</b>	<b>Stéphanie</b>	Procuration à B Malet
102	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>DUCCLOS</b>	<b>Jean-Yves</b>	Présent
103	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>GASTO-OUSTRIC</b>	<b>Magali</b>	Présente
104	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>GUILLERMIN</b>	<b>Joël</b>	Procuration à M Jamain
105	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>HEUILLET</b>	<b>Eric</b>	Présent
106	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>ISASI</b>	<b>Manuel</b>	Présent
107	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>JAMAIN</b>	<b>Michel</b>	Présent
108	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>LACROIX</b>	<b>Robert</b>	Présent
109	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>LEPINAY</b>	<b>Jean-Raymond</b>	Présent
110	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>LOUIS</b>	<b>Yves</b>	Présent
111	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>MALET</b>	<b>Béatrice</b>	Présente
112	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>MOUNIELOU</b>	<b>Catherine</b>	Procuration à L Cortinas
113	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>NASSIET</b>	<b>Yvon</b>	Procuration à R Lacroix
114	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>NAVARRÉ</b>	<b>Annie</b>	Procuration à C Ricoul
115	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>PINET</b>	<b>Alain</b>	Procuration à JY Duclos
116	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>PITOT</b>	<b>Jean-Luc</b>	Absent
117	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>PONS</b>	<b>Dominique</b>	Procuration à E Heuillet
118	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>RAULET</b>	<b>Isabelle</b>	Procuration à J Subra
119	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>RICOUL</b>	<b>Céline</b>	Présente
120	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>RIERA</b>	<b>Evelyne</b>	Procuration à M Isasi
121	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>SOUYRI</b>	<b>Jean-Luc</b>	Procuration à M Gasto-Oustric
122	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>SUBRA</b>	<b>Jean</b>	Présent
123	<i>SAINT-IGNAN</i>	<b>ROUEDE</b>	<b>Elisabeth</b>	Excusée
124	<i>SAINT-LARY-BOUJEAN</i>	<b>FARRE</b>	<b>Régis</b>	Procuration à J Lacroix
125	<i>SAINT-LAURENT-SUR-SAVE</i>	<b>PITOUT</b>	<b>Daniel</b>	Présent
126	<i>SAINT-LOUP EN COMMINGES</i>	<b>BOUZIGUES</b>	<b>Denis</b>	Présent
127	<i>SAINT-MARCEY</i>	<b>MILLET</b>	<b>Chantal</b>	Présent
128	<i>SAINT-PE-DELBOSC</i>	<b>FORTASSIN</b>	<b>Jean-Pierre</b>	Absent
129	<i>SAINT-PLANCARD</i>	<b>MALLET</b>	<b>Alfred</b>	Présent
130	<i>SALHERM</i>	<b>TARRAUBE</b>	<b>Bernard</b>	Présent
131	<i>SAMAN</i>	<b>LACROIX</b>	<b>Julien</b>	Présent
132	<i>SAMOUILLAN</i>	<b>CHRETIEN</b>	<b>Michel</b>	Procuration à JR Lepinay
133	<i>SARRECAVE</i>	<b>BOUBEE</b>	<b>Evelyne</b>	Présente
134	<i>SARREMEZAN</i>	<b>MARC</b>	<b>Sandrine</b>	Présent
135	<i>SAUX ET POMAREDE</i>	<b>SANSONETTO</b>	<b>Evelyne</b>	Présente
136	<i>SAVARTES</i>	<b>GILLY</b>	<b>Martine</b>	Suppléée par P Gaspin
137	<i>SEDEILHAC</i>	<b>CASTERAN</b>	<b>Philippe</b>	Absent
138	<i>TERREBASSE</i>	<b>FAURE</b>	<b>Thomas</b>	Absent
139	<i>VALENTINE</i>	<b>PUISSEGUR</b>	<b>André</b>	Procuration à F Bringuier
140	<i>VILLENEUVE DE RIVIERE</i>	<b>PLUMET</b>	<b>Claude</b>	Présent
141	<i>VILLENEUVE DE RIVIERE</i>	<b>SAFORCADA</b>	<b>Pierre</b>	Absent
142	<i>VILLENEUVE DE RIVIERE</i>	<b>SUBRA</b>	<b>Emilie</b>	Procuration à E Sansonetto
143	<i>VILLENEUVE-LECUSSAN</i>	<b>BATMALE</b>	<b>Lionel</b>	Absent

Est nommé secrétaire de séance : E Sansonetto

-----

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT-GAUDINOIS  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR : 117**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET PRINCIPAL - CC DU SAINT GAUDINOIS  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération en date du 11/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Vu la délibération en date du 06/07/2016 approuvant la Décision Modificative N°1 du budget

Vu la délibération en date du 15/12/2016 approuvant la Décision Modificative N°2 du budget

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

- LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		337 067.04		899 316.16
Opération de l'exercice 2016	18 613 161.31	18 542 340.29	1 952 686.24	1 378 091.90
<b><u>totaux</u></b>	<b><u>18 613 161.31</u></b>	<b><u>18 879 407.33</u></b>	<b><u>1 952 686.24</u></b>	<b><u>2 277 408.06</u></b>
Résultat de clôture		<b><u>266 246.02</u></b>		<b><u>324 721.82</u></b>
Reste à réaliser			98 058.94	15 944.00
Totaux cumulés avec RAR				242 606.88
Résultat définitifs avant affectation		<b>266 246.02</b>		<b>324 721.82</b>

**POUR :** 91  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 24  
**REFUS DE VOTE :** 1  
**NE PREND PAS PART AU VOTE :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU COMMINGES**  
**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION**  
**DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR :** 117  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET PRINCIPAL CC PORTES DU COMMINGES  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)  
Vu la délibération en date du 01/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016  
Vu la délibération en date du 06/09/2016 approuvant la Décision Modificative N°1 du budget  
Vu les délibérations en date du 13/12/2016 approuvant les Décisions Modificatives N°3 et 4 du budget

Je vous demande de bien vouloir  
ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

- LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	En euros	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015			233 690.81	508 349 .64	
Opération de l'exercice 2016	1 806 969.22	2 027 536.04	959 766.21	1 024 784.32	
<b><i>totaux</i></b>	<b><u>1 806 969.22</u></b>	<b><u>2 261 226.85</u></b>	<b><u>1 468 115.85</u></b>	<b><u>1 024 784.32</u></b>	
Résultat de clôture		<b><u>454 257.63</u></b>	<b><u>443 331.53</u></b>		
Reste à réaliser			188 684.19	316 000.22	
Totaux cumulés avec RAR		454 257.63	316 015.50		
Résultat définitifs avant affectation		<b>454 257.63</b>	443 331.53		

**POUR :** 95  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 20  
**REFUS DE VOTE :** 1  
**NE PREND PAS PART AU VOTE :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES NEBOUZAN-RIVIERE-VERDUN  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR : 117**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET PRINCIPAL – CC NEBOUZAN-RIVIERE-VERDUN  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération en date du 10/05/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		755 293.80		701 440.13
Opération de l'exercice 2016	4 112 750.71	3 824 915.85	172 832.12	127 545.16
<b><u>totaux</u></b>	<b><u>4 112 750.71</u></b>	<b><u>4 580 209.65</u></b>	<b><u>172 832.12</u></b>	<b><u>828 985.29</u></b>
Résultat de clôture		<b><u>467 458.94</u></b>		<b><u>656 153.17</u></b>
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		467 458.94		656.153.17
Résultat définitifs avant affectation		<b>467 458.94</b>		<b>656 153.17</b>

**POUR : 90**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS : 25**  
**REFUS DE VOTE : 1**  
**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1**

**ADOPTE**

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOULONNAIS**  
**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION**  
**DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR : 117**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**



**BUDGET PRINCIPAL CC DU BOULONNAIS  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération en date du 06/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Vu la délibération en date du 29/09/2016 approuvant la Décision Modificative N°1 du budget,

Vu les délibérations en date du 14/12/2016 approuvant les Décisions Modificatives N°2 à 5 du budget,

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	En euros	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015		1 425 227.86	233 586.71		
Opération de l'exercice 2016	2 002 887.65	2 006 408.37	910 920.54	792 537.87	
<b><u>totaux</u></b>	<b><u>2 002 887.65</u></b>	<b><u>3 431 636.23</u></b>	<b><u>1 144 507.25</u></b>	<b><u>792 537.87</u></b>	
Résultat de clôture		<b><u>1 428 748.58</u></b>	<b><u>351 969.38</u></b>		
Reste à réaliser			324 187.59	215 733.93	
Totaux cumulés avec RAR		1 428 748.58	460 423.04		
Résultat définitifs avant affectation		<b><u>1 428 748.58</u></b>	<b><u>351 969.38</u></b>		

**POUR : 92**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS : 23**  
**REFUS DE VOTE : 1**  
**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1**

**ADOPTE**

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AURIGNAC  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR :** 116

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET PRINCIPAL- CC TERRES D'AURIGNAC  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération en date du 05/08/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Vu les délibérations en date du 15/09/2016 approuvant les Décisions Modificatives N°1 et 2 du budget

Vu la délibération en date du 19/10/2016 approuvant la Décision Modificative N°3 du budget

Vu les délibérations en date du 06/12/2016 approuvant les Décisions Modificatives N°4 et 5 du budget

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015	24 083.83		100 575.50	
Intégration résultats 2015 budget SIAH		149.78		23 841.68
Opération de l'exercice 2016	3 624 407.66	4 037 420.25	1 523 359.53	1 200 748.45
<b><u>totaux</u></b>	<b><u>3 648 491.19</u></b>	<b><u>4 037 570.03</u></b>	<b><u>1 623 935.03</u></b>	<b><u>1 224 590.13</u></b>
Résultat de clôture		<b><u>389 078.54</u></b>	<b><u>399 344.90</u></b>	
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		<b><u>389 078.54</u></b>	<b><u>399 344.90</u></b>	
Résultat définitifs avant affectation		<b><u>389 078.54</u></b>	<b><u>399 344.90</u></b>	

**POUR :** 87  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 28  
**REFUS DE VOTE :** 1  
**NE PREND PAS PART AU VOTE :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET PRINCIPAL SIVU ENFANCE JEUNESSE  
 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
 DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR :** 117  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET PRINCIPAL SIVU ENFANCE-JEUNESSE  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)  
Vu la délibération approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir  
ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		30 189.30		110.85
Opération de l'exercice 2016	526 016.43	559 209.54	0.00	375.49
<b><u>totaux</u></b>	<b><u>526 016.43</u></b>	<b><u>589 398.84</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>486.34</u></b>
<b><u>Résultat de clôture</u></b>		<b><u>63 382.41</u></b>		<b><u>486.34</u></b>
Reste à réaliser 2016				
Totaux cumulés avec RAR		<b><u>63 382.41</u></b>		<b><u>486.34</u></b>
Résultats définitifs avant reprise		<b><u>63 382.41</u></b>		<b><u>486.34</u></b>

**POUR :** 89  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 28

**ADOPTE**

**BUDGET PRINCIPAL  
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016  
DES BUDGETS PRINCIPAUX  
CC Nébouzan-Rivière-Verdun  
CC des Terres d'Aurignac  
CC des Portes du Comminges  
CC du Saint Gaudinois  
CC du Boulonnais  
SIVU Enfance Jeunesse**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour les budgets principaux des 6 établissements fusionnés se décomposent de la façon suivante :

**1° / section d'investissement :**

<b>Résultat déficitaire exercice 2016</b>	<b>995 481.45 €</b>
CC Nébouzan –Rivière-Verdun - : déficit	-45 286.96 €
CC Terres d'Aurignac : déficit	-322 611.08 €
CC Portes du Comminges : excédent	65 018.11 €
CC du Saint-Gaudinois : déficit	-574 594.34 €
CC du Boulonnais : déficit	-118 382.67 €
SIVU Enfance Jeunesse : excédent	375.49 €
<b>Excédent investissement cumulé au 31 décembre 2015</b>	<b>782 196.97 €</b>
CC Nébouzan –Rivière-Verdun : excédent	701 440.13 €
CC Terres d'Aurignac : déficit (résultats SIAH intégrés)	-76 733.82 €
CC Portes du Comminges : déficit	-508 349.64 €
CC du Saint-Gaudinois : excédent	899 316.16 €
CC du Boulonnais : déficit	-233 586.71 €
SIVU Enfance Jeunesse : excédent	110.85 €
<b>Déficit investissement cumulé 2016</b>	<b>213 284.48 €</b>
CC Nébouzan –Rivière-Verdun : excédent	656 153.17 €
CC Terres d'Aurignac : déficit	-399 344.90 €
CC Portes du Comminges : déficit	-443 331.53 €
CC du Saint-Gaudinois : excédent	324 721.82 €
CC du Boulonnais : déficit	-351 969.38 €
SIVU Enfance Jeunesse : excédent	486.34 €
<b>Reste à réaliser en dépenses</b>	<b>610 930.72 €</b>
CC Portes du Comminges	188 684.19 €
CC du Saint-Gaudinois	98 058.94 €
CC du Boulonnais	324 187.59 €
<b>Reste à réaliser en recettes</b>	<b>547 678.15 €</b>
CC Portes du Comminges	316 000.22 €
CC du Saint-Gaudinois	15 944.00 €
CC du Boulonnais	215 733.93 €
<b>déficit avec restes à réaliser</b>	<b>-276 537.05 €</b>

## **2°/ section de fonctionnement :**

<b>Résultat excédentaire 2016</b>	<b>311 637.36 €</b>
CC Nébouzan –Rivière-Verdun : déficit	-287 834.86 €
CC Terres d’Aurignac : excédent	413 012.59 €
CC Portes du Comminges : excédent	220 566.82 €
CC du Saint-Gaudinois : déficit	-70 821.02 €
CC du Boulonnais : excédent	3 520.72 €
SIVU Enfance Jeunesse : excédent	33 193.11 €
<b>Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)- excédent</b>	<b>2 757 534.76 €</b>
CC Nébouzan–Rivière-Verdun : excédent	755 293.80 €
CC Terres d’Aurignac : déficit (résultats SIAH intégrés)	-23 934.05 €
CC Portes du Comminges : excédent	233 690.81 €
CC du Saint-Gaudinois : excédent	337 067.04 €
CC du Boulonnais : excédent	1 425 227.86 €
SIVU Enfance Jeunesse : excédent	30 189.30 €
<b>cumulé au 31 décembre 2016- excédent</b>	<b>3 069 172.12 €</b>

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

<b>a) report en D001</b>	<b>213 284.48 €</b>
<b>b) affectation compte 1068</b>	<b>276 537.05 €</b>
<b>c) report R002</b>	<b>2 792 635.07 €</b>

**POUR : 117**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET ZAC DES LANDES  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR :** 117

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET ZAC LES LANDES  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 11/04/2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		56 348.57		249 451.14
Opération de l'exercice 2016	2 143 163.54	2 143 163.54	2 090 785.62	1 983 086.61
<b><i>totaux</i></b>	<b><u>2 143 163.54</u></b>	<b><u>2 199 512.11</u></b>	<b><u>2 090 785.62</u></b>	<b><u>2 232 537.75</u></b>
Résultat de clôture		<b><u>56 348.57</u></b>		<b><u>141 752.13</u></b>
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		<b><u>56 348.57</u></b>		<b><u>141 752.13</u></b>
Résultat définitifs avant affectation		<b><u>56 348.57</u></b>		<b><u>141 752.13</u></b>

**POUR :** 91

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :** 24

**REFUS DE VOTE :** 1

**NE PREND PAS PART AU VOTE :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET ZAC LANDES  
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget ZAC Landes se décomposent de la façon suivante :

**1° / section d'investissement :**

<b>Résultat déficitaire exercice 2016</b>	107 699.01 €
excédent investissement cumulé au 31 décembre 2015	249 451.14 €
<b>excédent investissement cumulé 2016</b>	141 752.13 €
Reste à réaliser en dépenses	-
Reste à réaliser en recettes	-
<b>excédent cumulé avec restes à réaliser</b>	<b>141 752.13 €</b>

**2°/ section de fonctionnement :**

Résultat 2016	0.00 €
Résultat excédentaire antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)	56 348.57 €
<b>Excédent cumulé au 31 décembre 2016</b>	<b>56 348.57 €</b>

Je vous propose de valider les affectations suivantes pour le BP 2017

a) au compte R001	141 752.13 €
b) au compte R002	56 348.57 €

**POUR : 117**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET ZAE PARC D'ACTIVITES OUEST  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique



Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR :** 117

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET ZAE PARC ACTIVITES OUEST  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération en date du 11/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		0.00	206 805.30	
Opération de l'exercice 2016	847 931.90	847 931.90	847 931.90	793 489.67
<b><i>totaux</i></b>	<b><i>847 931.90</i></b>	<b><i>847 931.90</i></b>	<b><i>1 054 737.20</i></b>	<b><i>793 489.67</i></b>
Résultat de clôture		<b>0.00</b>	<b>261 247.53</b>	
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		0.00	261 247.53	
Résultat définitifs avant affectation		<b>0.00</b>	261 247.53	

**POUR :** 91  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 24  
**REFUS DE VOTE :** 1  
**NE PREND PAS PART AU VOTE :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET ZAE PARC ACTIVITES OUEST  
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget principal se décomposent de la façon suivante :

**1° / section d'investissement :**

<b>Résultat déficitaire exercice 2016</b>	<b>54 442.23</b>
Résultat investissement cumulé au 31 décembre 2015 - déficit	<b>206 805.30</b>
<b>déficit investissement cumulé 2016</b>	<b>261 247.53</b>
Reste à réaliser en dépenses	<b>0.00</b>
Reste à réaliser en recettes	<b>0.00</b>
<b>Déficit cumulé avec restes à réaliser</b>	<b>261 247.53</b>

**2°/ section de fonctionnement :**

Résultat 2016	<b>0.00</b>
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)	<b>0.00</b>
<b>excédent cumulé au 31 décembre 2016</b>	<b>0.00</b>

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017:

- |                   |              |
|-------------------|--------------|
| a) report en D001 | 261 247.53 € |
| b) report R002    | 0.00 €       |

**POUR :** 117

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET ZA LECUSSAN  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR :** 117

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET ZA LECUSSAN  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10/05/2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

- LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		51 242.04	108 652.14	
Opération de l'exercice 2016	110 288.02	81 328.92	81 198.92	108 652.14
<b><u>totaux</u></b>	<b><u>110 288.02</u></b>	<b><u>132 570.96</u></b>	<b><u>189 851.06</u></b>	<b><u>108 652.14</u></b>
-				
Résultat de clôture		<b><u>22 282.94</u></b>	<b><u>81 198.92</u></b>	
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		22 282.94	81 198.92	
Résultat définitifs avant affectation		<b>22 282.94</b>	81 198.92	

**POUR : 90**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS : 25**

**REFUS DE VOTE : 1**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1**

**ADOPTE**

**BUDGET ZA LECUSSAN  
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget ZA Lecussan se décomposent de la façon suivante :

**1° / section d'investissement :**

<b>Résultat excédentaire exercice 2016</b>	<b>27 453.22</b>
Déficit investissement cumulé au 31 décembre 2015	<b>108 652.14</b>
<b>Déficit investissement cumulé 2016</b>	<b>81 198.92</b>
Reste à réaliser en dépenses	<b>0.00</b>
Reste à réaliser en recettes	<b>0.00</b>
<b>Déficit cumulé avec restes à réaliser</b>	<b>81 198.92</b>

**2°/ section de fonctionnement :**

Résultat déficitaire 2016	<b>28 959.10</b>
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)- Excédent	<b>51 242.04</b>
<b>cumulé au 31 décembre 2016- excédent</b>	<b>22 282.94</b>

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

- |                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| a) report en D001             | 81 198.92 € |
| b) affectation au compte 1068 | 22 282.94 € |
| c) report R002                | 0.00 €      |

**POUR : 117**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET LOTISSEMENT PAPAYET-SOUBEILLE  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR : 117**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET LOTISSEMENT PAPAYET-SOUBEILLE  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 06/04/2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		39 891.00	298 435.18	
Opération de l'exercice 2016	11 069.04	109 684.04	11 069.04	0.00
<b><i>totaux</i></b>	<b><i>11 069.04</i></b>	<b><i>149 575.04</i></b>	<b><i>309 504.22</i></b>	<b><i>0.00</i></b>
Résultat de clôture		<b><i>138 506.00</i></b>	<b><i>309 504.22</i></b>	<b><i>0.00</i></b>
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		138 506.00	309 504.22	
Résultat définitifs avant affectation		<b>138 506.00</b>	<b>309 504.22</b>	

**POUR : 92**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS : 23**

**REFUS DE VOTE : 1**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1**

**ADOPTE**

**BUDGET LOTISSEMENT DE PAPAYET-SOUBEILLE  
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget du Lotissement Papayet-Soubeylle se décomposent de la façon suivante :

**1° / section d'investissement :**

<b>Résultat déficitaire exercice 2016</b>	<b>11 069.04 €</b>
Déficit investissement cumulé au 31 décembre 2015	<b>298 435.18 €</b>
<b>Déficit investissement cumulé 2016</b>	<b>309 504.22 €</b>
Reste à réaliser en dépenses	-
Reste à réaliser en recettes	-
<b>Déficit cumulé avec restes à réaliser</b>	<b>309 504.22 €</b>

**2°/ section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire 2016	<b>98 615.00</b>
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)- excédent	<b>39 891.00</b>
<b>cumulé au 31 décembre 2016- excédent</b>	<b>138 506.00</b>

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

a) report en D001	309 504.22 €
b) Affectation au c1068	138 506.00 €
c) report au R002	0.00 €

**POUR : 117**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET LOTISSEMENT AUSSON-PONLAT  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR :** 117

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET LOTISSEMENT AUSSON-PONLAT  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 10/05/2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		5 411.96	402 402.00	
Opération de l'exercice 2016	418 339.89	16 166.85	0.00	402 402.00
<b><i>totaux</i></b>	<b><i>418 339.89</i></b>	<b><i>21 578.81</i></b>	<b><i>402 402.00</i></b>	<b><i>402 402.00</i></b>
-				
Résultat de clôture	<b><i>396 761.08</i></b>			<b><i>0.00</i></b>
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR	<b><i>396 761.08</i></b>			<b><i>0.00</i></b>
Résultat définitifs avant affectation	<b><i>396 761.08</i></b>			<b><i>0.00</i></b>

**POUR :** 90

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :** 25

**REFUS DE VOTE :** 1

**NE PREND PAS PART AU VOTE :** 1

**ADOPTE**



**BUDGET LOTISSEMENT AUSSON-PONLAT  
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget Lotissement Ausson-Ponlat se décomposent de la façon suivante :

**1° / section d'investissement :**

<b>Résultat excédentaire exercice 2016</b>	<b>402 402.00 €</b>
Déficit investissement cumulé au 31 décembre 2015	<b>402 402.00 €</b>
<b>Excédent investissement cumulé 2016</b>	<b>0.00 €</b>
Reste à réaliser en dépenses	-
Reste à réaliser en recettes	-
<b>Excédent cumulé avec restes à réaliser</b>	<b>0.00 €</b>

**2° / section de fonctionnement :**

Résultat déficitaire 2016	<b>402 173.04 €</b>
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)- excédent	<b>5 411.96 €</b>
<b>cumulé au 31 décembre 2016- déficit</b>	<b>396 761.08 €</b>

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

- |                   |              |
|-------------------|--------------|
| a) report en R001 | 0.00 €       |
| b) report D002    | 396 761.08 € |

**POUR : 117**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE MONTREJEAU  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR :** 117

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE MONTREJEAU  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 10/05/2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	En euros	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015			18 000.45	0.06	
Opération de l'exercice 2016	7 307.67	13 617.90	6 531.60		0.00
<b><i>totaux</i></b>	<b><i>7 307.67</i></b>	<b><i>31 618.35</i></b>	<b><i>6 531.66</i></b>		<b><i>0.00</i></b>
Résultat de clôture		<b>24 310.68</b>	<b>6 531.66</b>		
Reste à réaliser					
Totaux cumulés avec RAR		<b>24 310.68</b>	<b>6 531.66</b>		
Résultat définitifs Avant affectation		<b>24 310.68</b>	<b>6 531.66</b>		

**POUR :** 90  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 25  
**REFUS DE VOTE :** 1  
**NE PREND PAS PART AU VOTE :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE MONTREJEU  
 REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget office du tourisme intercommunal de Montréjeau se décomposent de la façon suivante :

**1° / section d'investissement :**

<b>Résultat déficitaire exercice 2016</b>	<b>6 531.60 €</b>
Déficit investissement cumulé au 31 décembre 2015	<b>0.06 €</b>
<b>Déficit investissement cumulé 2016</b>	<b>6 531.66 €</b>
Reste à réaliser en dépenses	-
Reste à réaliser en recettes	-
<b>Déficit cumulé avec restes à réaliser</b>	<b>6 531.66 €</b>

**2°/ section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire 2016	<b>6 310.23 €</b>
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)- Excédent	<b>18 000.45 €</b>
<b>cumulé au 31 décembre 2016- excédent</b>	<b>24 310.68 €</b>

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

a) report en D001	6 531.66 €
b) Affectation au compte 1068	6 531.66 €
c) report R002	17 779.02 €

**POUR :** 117

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET REGIE TRANSPORTS  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR :** 117

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET REGIE TRANSPORT  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 11/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015	10 731.17			46 976.20
Opération de l'exercice 2016	341 392.81	354 807.49	596.80	16 254.16
<b><u>totaux</u></b>	<b><u>352 123.98</u></b>	<b><u>354 807.49</u></b>	<b><u>596.80</u></b>	<b><u>63 230.36</u></b>
-				
Résultat de clôture		<b><u>2 683.51</u></b>		<b><u>62 633.56</u></b>
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		2 683.51		62 633.56
Résultat définitifs		<b>2 683.51</b>		<b>62 633.56</b>

**POUR :** 91  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 24  
**REFUS DE VOTE :** 1  
**NE PREND PAS PART AU VOTE :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET REGIE TRANSPORTS  
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le conseil d'exploitation de la régie des transports,

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget régie transports se décomposent de la façon suivante :

**1° / section d'investissement :**

<b>Résultat excédentaire exercice 2016</b>	<b>15 657.36 €</b>
Excédent investissement cumulé au 31 décembre 2015	<b>46 976.20 €</b>
Excédent investissement cumulé 2016	<b>62 633.56 €</b>
Reste à réaliser en dépenses	0.00
Reste à réaliser en recettes	0.00
<b>Excédent cumulé avec restes à réaliser</b>	<b>62 633.56 €</b>

**2°/ section de fonctionnement :**

<b>Résultat excédentaire 2016</b>	13 414.68 €
Résultat déficitaire antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)	10 731.17 €
<b>excédent cumulé au 31 décembre 2016</b>	<b><u>2 683.51 €</u></b>

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

- Report en R001 62 633.56 €
- Report en R002 2 683.51 €

**POUR : 117**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET TRANSPORTS secteur ISLE-en-DODON  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR : 117**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET REGIE TRANSPORT-PORTES DU COMMINGES  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 07/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015	8 698.37			0.00
Opération de l'exercice 2016	18 431.27	20 605.55	0.00	0.00
<b><i>totaux</i></b>	<b><i><u>27 129.64</u></i></b>	<b><i><u>20 605.55</u></i></b>	<b><i><u>0.00</u></i></b>	<b><i><u>0.00</u></i></b>
-	-	-	-	-
Résultat de clôture	<b><i><u>6 524.09</u></i></b>			<b><i><u>0.00</u></i></b>
Reste à réaliser	-	-		-
Totaux cumulés avec RAR	6 524.09	-	-	0.00
Résultat définitifs	6 524.09	-	-	<b>0.00</b>

**POUR :** 95

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :** 20

**REFUS DE VOTE :** 1

**NE PREND PAS PART AU VOTE :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET TRANSPORT  
Secteur L'Isle en Dodon  
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget transport se décomposent de la façon suivante :

**1° / section d'investissement :**

<b>Résultat excédentaire exercice 2016</b>	<b>0.00 €</b>
Excédent investissement cumulé au 31 décembre 2015	<b>0.00 €</b>
<b>Excédent investissement cumulé 2016</b>	<b>0.00 €</b>
Reste à réaliser en dépenses	-
Reste à réaliser en recettes	-
<b>Excédent cumulé avec restes à réaliser</b>	<b>0.00 €</b>

**2° / section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire 2016	<b>2 174.28 €</b>
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)- déficit	<b>8 698.37 €</b>
<b>cumulé au 31 décembre 2016- déficit</b>	<b>6 524.09 €</b>

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

- a) report en R001 0.00 €
- b) report D002 6 524.09 €

**POUR : 117**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET SERVICES TECHNIQUES CCTA  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président



Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR :** 116  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET SERVICES TECHNIQUES CCTA  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales  
Considérant l'absence de vote de budget primitif 2016,  
Considérant l'absence d'exécutions budgétaires

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	En euros	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015					
Opérations de l'exercice 2016		0.00	0.00	0.00	0.00
<b><u>Totaux fin 2016</u></b>		<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>
Reste à réaliser					
Totaux cumulés avec RAR			<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
Résultat définitifs			<b>0.00</b>		<b>0.00</b>

- DECIDER de la dissolution de ce budget annexe

**POUR :** 87  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 28  
**REFUS DE VOTE :** 1  
**NE PREND PAS PART AU VOTE :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET ZONE ARTISANALE CCTA  
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION  
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

<b>POUR :</b>	<b>116</b>
<b>CONTRE :</b>	
<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>1</b>

**ADOPTÉ**

**BUDGET ZONE ARTISANALE CCTA  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'absence de vote de budget primitif 2016,

Considérant l'absence d'exécutions budgétaires

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	En euros	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015					
Opérations de l'exercice 2016	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b><u>Totaux fin 2016</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>
Reste à réaliser					
Totaux cumulés avec RAR		<b>0.00</b>			<b>0.00</b>
Résultat définitifs		<b>0.00</b>			<b>0.00</b>

- DECIDER de la dissolution de ce budget annexe

**POUR : 87**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS : 28**  
**REFUS DE VOTE : 1**  
**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1**

**ADOPTE**

**BUDGET MUSEE FORUM DE L'AURIGNACIEN**  
**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION**  
**DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**POUR :** 116  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET MUSEE FORUM DE L'AURIGNACIEN  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 5/08/2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Vu la délibération en date du 19/10/2016, portant décision modificative N °1 de ce budget,

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	En euros	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015			6 855.89		
Opération de l'exercice 2016	186 578.27	181 806.09	0.00	0.00	
<b><i>totaux</i></b>	<b><u>186 578.27</u></b>	<b><u>188 661.98</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	
Résultat de clôture		<b>2 083.71</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
Reste à réaliser					
Totaux cumulés avec RAR		<b>2 083.71</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
Résultat définitifs		<b>2 083.71</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	

**POUR :** 87  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 28  
**REFUS DE VOTE :** 1  
**NE PREND PAS PART AU VOTE :** 1

**ADOPTE**

**BUDGET MUSEE FORUM DE L'AURIGNACIEN  
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget Musée Forum de l'Aurignacien se décomposent de la façon suivante :

**1° / section d'investissement :**

<b>Résultat exercice 2016</b>	<b>0.00 €</b>
Déficit investissement cumulé au 31 décembre 2015	<b>0.00 €</b>
<b>Excédent investissement cumulé 2016</b>	<b>0.00 €</b>
Reste à réaliser en dépenses	-
Reste à réaliser en recettes	-
<b>Excédent cumulé avec restes à réaliser</b>	<b>0.00 €</b>

**2°/ section de fonctionnement :**

Résultat déficitaire 2016	<b>4 772.18 €</b>
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015) - excédent	<b>6 855.89 €</b>
<b>cumulé au 31 décembre 2016- excédent</b>	<b>2 083.71 €</b>

Je vous propose de

DECIDER de la reprise du résultat excédentaire au compte R002 du budget principal de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges pour un montant de 2 083.71 €

DIRE que depuis la constitution du syndicat mixte Musée-forum de l'Aurignacien, ce budget annexe n'a plus lieu d'exister.

**POUR : 117**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**BUDGET PRINCIPAL 2017  
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Magali GASTO-OUSTRIC donne lecture du rapport suivant :

Vu l'adoption du budget primitif en date du 25 avril 2017,  
Considérant la nécessité de procéder à certains ajustements notamment pour régulariser les prévisions budgétaires sur le FPIC,

Je vous proposerais d'adopter la décision modificative suivante :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES en Euros

#### CHAPITRE 014

739223 fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales  
-69 885.00 €

#### CHAPITRE 023

023 Virement à la section d'investissement  
- 495 080.00 €

Total Dépenses – 564 965.00 €

### RECETTES en Euros

#### CHAPITRE 73

7325 fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales  
-564 965.00 €

Total Recettes -564 965.00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

#### CHAPITRE 13

1328 Subventions autres organismes + 25 270.00 €

#### CHAPITRE 21

2151 Opération 17-011 - Travaux POOL - 1 190 860.14 €

#### CHAPITRE 23

2317 Opération 17-011 - Travaux POOL + 1 190 860.14 €

#### CHAPITRE 26

261 titres et participations + 3 000.00 €

Total Dépenses +28 270.00 €

### RECETTES

#### CHAPITRE 16

1641 Emprunt en Euros  
+ 523 350.00 €

#### CHAPITRE 021

021 virement de la section de fonctionnement - 495 080.00 €

Total Recettes 28 270.00 €

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir  
ADOPTER la décision modificative n°1 exposée ci-dessus

**POUR :** 116  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 1

**ADOPTE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT  
CONTRIBUTION 2017**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

La communauté de Communes du Saint-Gaudinois adhère au conseil Départemental d'accès au droit de la Haute-Garonne. Cet organisme de proximité permet aux citoyens de bénéficier de conseils en matière juridique par le biais d'organisation de permanences par les professionnels (avocats, huissiers, notaires....).

Afin de poursuivre la collaboration avec cet organisme et faciliter l'accès aux professionnels du droit aux citoyens de notre territoire, il est proposé de reconduire la convention de participation au fonctionnement des différents points d'accès au droit de notre périmètre.

La contribution pour l'exercice 2017 est fixée à 15 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire de :

VERSER au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne, la contribution d'un montant de 15 000.00 € au titre de l'exercice 2017.

DIRE que les crédits sont inscrits au BP 2017,

AUTORISER Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

**POUR :** 117  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**SYNDICAT MIXTE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE HAUTE-GARONNE MANEO  
CONTRIBUTION 2017**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence obligatoire accueil des gens du voyage, la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges est adhérente au Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage de Haute Garonne dit MANEO

Au titre de l'exercice 2017, la participation au syndicat est de 0.25 € (inchangé par rapport à 2016) par habitant avec une base retenue de 45 456 habitants (population légale de L'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

Soit un montant de  $45\,456 \times 0.25 \text{ €} = 11\,364.00 \text{ €}$

Il est proposé au conseil communautaire de :

VERSER au Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage de Haute-Garonne, la cotisation d'un montant de 11 364.00 € au titre de l'exercice 2017.

DIRE que les crédits sont inscrits au BP 2017,

AUTORISER Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

<b>POUR :</b>	<b>115</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>1</b>
<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>1</b>

**ADOPTE**

**PETR PAYS COMMINGES PYRENEES  
CONTRIBUTION 2017**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges est membre du PETR Pays Comminges Pyrénées.

En 2016, les communautés de communes s'étaient engagées à financer, en sus de la cotisation par habitant de 1,50 €, le reliquat de l'étude GEMAPI d'un montant de 15 437,00 € ce qui représente 0,20 € de cotisation par habitant (uniquement sur l'année 2017).

Afin de consolider la structure dans l'avenir, à missions identiques, et couvrir le besoin annuel de fonctionnement de 60 000 €, une augmentation de 0,75 € / habitant est prévue sur cinq ans.

La cotisation 2017 est calculée comme suit :

Cotisation globale annuelle :	1,50 € / hab
Augmentation 2017 :	0,15 € / hab
Reliquat étude GEMAPI :	0,20 € / hab

**soit une cotisation totale pour 2017 / habitant de 1,85 € (population retenue 44 121 hab).**

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir



**AUTORISER** le versement de la cotisation 2017 au PETR Pays Comminges Pyrénées d'un montant de 81 623, 85 €

**DIRE** que cette somme est inscrite au budget 2017

**AUTORISER** Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

**POUR :** 115

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :** 2

**ADOPTE**

**FONJEP  
CONTRIBUTION 2017**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Considérant la volonté de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges de poursuivre l'aide apportée à la MJC du Saint-Gaudinois pour le financement du poste de direction, il convient de verser, pour l'année 2017, la somme de 51 757,00 € au Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP).

En conséquence il vous est demandé :

- **D'AUTORISER** le versement au FONJEP, au titre de l'exercice 2017, de la somme de 51 757,00 €
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2017
- **AUTORISER** Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

**POUR :** 115

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :** 2

**ADOPTE**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA 5 C AU SEIN DU  
SIVOM DE SAINT-GAUDENS-MONTREJEAU-ASPET-MAGNOAC**

Monsieur Denis SARRAQUIGNE présente le rapport suivant

Vu les statuts du SIVOM de Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac

Considérant que la 5C est compétente depuis le 01/01/2017 en collecte et traitement des déchets ménagers, la 5C est en représentation substitution au sein du SIVOM de St-Gaudens - Montréjeau - Aspet – Magnoac pour les 21 communes de l'ex CC du Saint-Gaudinois et l'ex CC Nébouzan-Rivière-Verdun.

Considérant que lorsque plusieurs communautés fusionnent, la nouvelle communauté se substitue aux anciennes : « L'établissement public issu de la fusion est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, aux anciens établissements publics et, le cas échéant, aux communes incluses dans son périmètre dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ».

Considérant que lorsque, en application des articles L. 5214-21, L. 5215-22 et L. 5216-7, un établissement public de coopération intercommunale se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégué égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution,

La 5C doit élire ses représentants au sein du SIVOM :

- Soit 76 (42+34) délégués titulaires
- Soit 76 délégués suppléants.

*S'agissant des délégués élus pour siéger au SIVOM (syndicat mixte), il convient de faire application de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit dans son 3ème alinéa : "Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »*

Il est précisé que « lorsque le syndicat exerce d'autres compétences que celles dont la communauté de communes est investie, les communes qui lui avaient délégué ces compétences continuent d'appartenir à ce groupement à titre individuel ». En dehors de la compétence OM, les communes continuent donc d'appartenir à titre individuel au SIVOM.

Sont élus :

Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
<b>NOGUES</b>	Lydie	<b>BIEL</b>	Régine
<b>BAUBY</b>	Jean-Louis	<b>LECUNFF</b>	Jean-Pierre
<b>FABE</b>	Jean-Paul	<b>DUPIN</b>	Christophe
<b>ZINGARETTI</b>	Denis	<b>CAMPS</b>	Stéphane
<b>BAMARD</b>	Marie-Thérèse	<b>QUELIN</b>	Bernard
<b>FEUILLERAT</b>	Franck	<b>CLAVERIE</b>	Lionel
<b>PELLIZZARI</b>	Didier	<b>GOUZENE</b>	Jeanne
<b>PARMEGIANI</b>	Marie-Paule	<b>BRINGUIER</b>	Francisca
<b>GRETIN</b>	Bernard	<b>BAQUE</b>	Christine
<b>STAEBLER</b>	Christian	<b>SAINT-DENIS</b>	Liliane
<b>PARMEGIANI</b>	Pierre	<b>FLOUS</b>	Alain
<b>NAUCHE</b>	Michel	<b>GRESSIER</b>	William
<b>BAILLON</b>	Christian	<b>AUGE</b>	Patrice
<b>OLLE</b>	Lionel	<b>TOULOUSE</b>	Jean-Paul

PRUVOST	Annie	BANCAREL	Floriane
DUCLOS	Kevin	GASTO-OUSTRIC	Magali
DANIAUD	G�rard	DOUSSAT	Bernard
LAVIGNE	Th�ophile	GRAMONT	Ir�ne
BERREBI	V�ronique	BAQUE	Chantal
LAUQUE	R�gine	BAQUE	Jean
LACOMME	Camille	AVEZAC	Louis
PEYRIGUER	Fr�d�ric	DANFLOUS	Marie-France
GOUAZE	Christian	MOURA	Francis
MARIGO	S�verine	BARRERE	William
GASTO	Marl�ne	DESSENS	Michel
LECUSSAN	Jos�	FAGE	Christophe
MONDON	Muriel	LE ROUX DE BRETAGNE	Lo�c
SIOUTAC	Gilbert	FERAUT	Jacques
RIERA	Evelyne	ISASI	Michel
SUBRA	Jean	BAUX	Jean-Michel
SUBRA	Elisabeth	MONLONG	Josette
DULION	H�l�ne	CORNEIL	Claire
ABADIE	Daniel	VIALA	Rachel
SENSEBE	Daniel	FONGARO	Marie-Pierre
JORDY	Fr�d�ric	DE BORTOLI	Yves
FOURMENT	Eliane	LEGUAY	J�r�me
COTTEVERTE	Guy	CARCELLER	J�r�my
ALBENQUE	M�lissa	BOUHOURS	M�lanie
NADALET	Marie-Elisabeth	GRACIA	Danielle
ZAINA	Francis	GAY	Angeline
SENSAT	Serge	GRAU	Sylviane
CASTERAN	Laurent	LALLOZ	Nadine
RICAUD	Philippe	ADAM	Marie-Fran�oise
DELPHIN	Anne-Marie	LEFORT	Marie-Christine
ROBERT	Daniel	SAUX	Guy
TUYARET	Francis	TAJAN	Bernard
SKANDINE	Bertrand	RAUZY	St�phanie
ROUX	Christophe	MONIER	Jean-Jacques
BAREGE	David	CASTET	Alain
TAJAN	Didier	DUBOIS	Josette
TEISSIE	Alain	SARRAUTE	Yolande
BLANCHET	Chantal	FRECHOU	Alain
MANENT-MANENT	Jean-Paul	TESSARI	Patrick
REULET	Yves	LECOUFFE	Francine
CAPELLE	Patrick	LE GUEN	Denise
GARDES	Jean-Pierre	SANTAMARIA	Christine
BRUNE	Romain	BOUBEE	Eric
CARBONNE	Eug�ne	NARZABAL	Boris
LEON	Sylvain	LOUBET	Didier
DUPUY	David	CAUHAPE	Thierry

<b>DESCAMPS</b>	Bruno	<b>LUC</b>	Christine
<b>FOURQUET</b>	Marie-Claude	<b>RECURT</b>	Philippe
<b>LE MERRER</b>	Claude	<b>PISSAGUINE</b>	Alexandre
<b>SARRAQUIGNE</b>	Denis	<b>PUISSEGUR</b>	Christian
<b>BALANCA</b>	Stéphane	<b>DUBOUE</b>	Franck
<b>BUZON</b>	Joël	<b>BUZON</b>	Marie-Elisa
<b>LORENZI</b>	Guy	<b>DUMOULIN</b>	Maryse
<b>FENARD</b>	Pierrette	<b>TARISSAN</b>	Martine
<b>FELIX</b>	Hermينو	<b>MORERE</b>	Régine
<b>LOUDET</b>	Julien	<b>RICAUD</b>	Marie-Josée
<b>MARQUEVIELLE</b>	Florent	<b>CLOUP</b>	Joseph
<b>ANGLA</b>	Marie-Hélène	<b>ROUBICHOU</b>	Claude
<b>LARRIEU</b>	Véronique	<b>LOUGE</b>	Alain
<b>LARRIEU</b>	Jean-Pierre	<b>CASTEX</b>	Jean-Bernard
<b>PAYAN</b>	Philippe	<b>FERNANDEZ</b>	Bruno
<b>CAPDEVILLE</b>	Corinne	<b>VECHCUI TI</b>	Marjorie

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir

**DIRE** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-106 du 25 avril 2017  
**ELIRE** comme délégués au SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac les élus mentionnés dans la liste ci-dessus

**POUR :** 117  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

### DELEGATION DE LA GESTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'AURIGNAC

Monsieur Le Président présente le rapport suivant

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges est compétente pour gestion de la piscine Intercommunale d'Aurignac.

Depuis de nombreuses années, la gestion de cet équipement s'effectue par le biais d'une convention d'affermage pour la période estivale du 12 juin au 3 septembre inclus.

Vu l'appel à candidature lancé le 10 mai 2017

Vu la candidature réceptionnée,

Considérant que la candidature de Monsieur Fabrice RAMALINGOM demeurant quartier Las Bordes – 31420 Cazeneuve-Montaut a été retenue.

Il est proposé au conseil communautaire :

D'ATTRIBUER la délégation de la gestion de la piscine à Monsieur Fabrice RAMALINGOM pour la période du 12 juin 2017 au 03 septembre 2017 inclus (samedis et dimanches de juin seulement).

D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**POUR :** 117  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**CESSION D'UNE PARCELLE A DESTINATION DE CHEMIN PIETONNIER  
RUE DE L'AVENIR A SAINT-GAUDENS**

Monsieur le Président, présente le rapport suivant :

La Mairie de SAINT-GAUDENS envisage la création d'un cheminement piétonnier en vue de faciliter les accès entre les sites de la Place Pégot et le centre ville via une liaison entre le site des Archives Départementales et le projet de « la maison de l'avenir » situé rue de l'avenir à Saint-Gaudens.

La ville a acquis la parcelle cadastrée BK 157 propriété du Conseil Départemental de la Haute-Garonne accueillant bâtiment des archives départementales.

Afin de mener ce projet à son terme , il est nécessaire que la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges cède à la ville une partie d'environ 1.80 m x 90 m de la parcelle n° cadastrée BK150 dont elle est propriétaire.

Cette portion de parcelle sera détachée par division cadastrale et les frais de géomètres à la charge de la commune.

Monsieur le Président souligne l'opportunité du projet et propose au conseil de céder à la mairie de Saint-Gaudens la portion d'emprise du futur chemin piétonnier au prix de 1 euro (1€).

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la réalisation de ce projet.

Il vous est donc proposé :

- DE CEDER à la commune de Saint-Gaudens une portion de parcelle cadastrée BK 150 pour une superficie d'environ 162 m<sup>2</sup>.
- DE FIXER le prix de la cession à 1€.
- DE MANDATER Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer tout acte s'y rapportant.

**POUR :** 116  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 1

**ADOPTE**

## CONSTITUTION DE LA SPL HAUTE-GARONNE DEVELOPPEMENT PRISE DE PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Jean-Bernard CASTEX présente le projet.

La SPL Haute-Garonne Développement, sur le territoire de ses collectivités et groupements de collectivités actionnaires et dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, en milieu rural, au titre de la solidarité territoriale, assure la mise en œuvre des actions relevant des compétences suivantes :

- Au titre des compétences touristiques, culturelles et sportives partagées au sens de la loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2017

Au titre des compétences en matière d'action sociale, numérique, voirie et de logement,

- Au titre de la compétence d'assistance technique du département de l'article L3232-11 du code général des collectivités locales afin de contribuer à l'aménagement du territoire.

La SPL sera dirigée par un Conseil d'administration de 12 membres :

- 10 administrateurs représentant le Conseil Départemental

- 2 administrateurs représentant les EPCI. Ces administrateurs seront désignés par une assemblée spéciale qui réunira l'ensemble des actionnaires qui auront une participation trop réduite pour prétendre à une représentation directe au sein du conseil d'administration. Cette assemblée spéciale comprendra un délégué de chaque collectivité concernée, votera son règlement, élira son président et organisera ses débats.

Par conséquent, au vu de l'intérêt pour la collectivité, il est proposé au conseil communautaire de donner son accord à la prise de participation par la collectivité au capital de la SPL à créer dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus et dont le projet de statuts est joint en annexe, et de désigner ses représentants au conseil d'administration et assemblées générales.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré ;

- vu, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1531-1 relatif aux SPL et, sur renvoi de ce même article, les articles L. 1521-1, L. 1522-1, L. 1522-2, L. 1522-3 et L. 1524-5 ;
- vu, le code de commerce ;

### **1° - approuve :**

Le projet de statuts de la SPL Haute-Garonne Développement qui lui a été soumis ;

### **2° - souscrit :**

Une prise de participation au capital de ladite SPL de 3 000 € euros, et inscrit la somme correspondante au budget 2017 au compte 261 ;

### **3° - désigne :**

**Jean-Bernard CASTEX** comme représentant de la collectivité auprès de l'assemblée générale constitutive de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts ;

**4° - désigne :**

**Marie-France DANFLOUS** pour représenter la collectivité au sein de l'assemblée spéciale

**5° - dote**

Son Président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

**POUR : 117**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**PROJET MAISON DES SERVICES A BOULOGNE SUR GESSE**

Le Président présente le rapport suivant :

Vu les délibérations de la Communauté de Communes du Boulonnais n° 2015-065 en date du 08/12/2015, n°2016-033 du 16/06/2016, et n°2016-076 du 14/12/2016,

Le projet de la maison des services à Boulogne sur Gesse est détaillé comme suit :

- TRÉSORERIE .....190,00 m<sup>2</sup>
- MAISON DE SERVICES.....321,00 m<sup>2</sup>
- (circulations, sanitaires, archives, accueil, bureaux)
- PETITE ENFANCE.....125,00 m<sup>2</sup>
- HÔTEL D'ENTREPRISES.....229,00 m<sup>2</sup>
- ESPACE CULTUREL.....184,00 m<sup>2</sup>

Il présente le plan prévisionnel de financement

Dépenses	€ HT	Recettes	€	%
Travaux		<b>DETR 2017</b>	<b>300 000.00</b>	<b>23.81%</b>
LOT 1 : Gros œuvre VRD	460 000.00	CD 31	200 000.00	15.87%
LOT 2 : Chauffage	244 000.00	<i>espace culturel</i>	<i>45 000.00</i>	
LOT 3 : Electricité	120 000.00	<i>SAAD, crèche archives</i>	<i>155 000.00</i>	
LOT 4 : Menuiserie	210 000.00	Conseil Régional	100 000.00	7.94%
LOT 5 : Faux Plafonds	82 000.00	CAF	74 000.00	5.87%
LOT 6 : Sol	43 000.00	<b>FSIL</b>	<b>100 000.00</b>	<b>7.94%</b>
LOT 7 : Peinture	51 000.00	Enveloppe parlementaire	50 000.00	3.97%
LOT 8 : Ascenseur	50 000.00			
		Autofinancement	436 000.00	34.60%
	1 260 000.00		1 260 000.00	100.00%

La Sous-préfecture de Saint-Gaudens a informé que le montant de l'aide qui sera attribuée à la collectivité dans le cadre de ce dossier s'élèvera à 300 000 € au titre de la DETR 2017 et à 100 000 € au titre du FSIL et demande de prendre acte de ces attributions. Les autres subventions sont en cours d'instruction.

La consultation des entreprises pour les travaux est prévue en septembre 2017.

En conséquence, il est proposé aux conseillers communautaires de :

- **PRENDRE ACTE** du montant alloué par l'Etat et du plan de financement prévisionnel,
- **APPROUVER** la poursuite du projet,
- **MANDATER** le Président pour solliciter des subventions auprès d'autres partenaires,
- **DONNER** tous les pouvoirs au Président pour l'exécution de cette décision.

**POUR :** 117

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Le Président présente le rapport suivant

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires



Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.  
Vu le tableau des emplois adopté pour l'exercice 2017,

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement des services durant la période estivale et de renforcer la surveillance de baignade à **la piscine d'Aurignac** pour la saison 2017

Il est proposé la création des emplois saisonniers suivants :

- Educateur des APS à temps complet – 13<sup>ème</sup> échelon IB 591 : 1 poste
- Educateur des APS à temps complet – 5<sup>ème</sup> échelon IB 406 : 1 poste

Considérant le fonctionnement de **la médiathèque intercommunale** et la capacité pour un agent à temps non complet 32/35<sup>ème</sup> après avis du médecin du travail d'exercer sur un poste à temps complet

Il est proposé la création :

- un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2eme classe à temps complet.

Considérant la procédure de recrutement du **Directeur Général des Services** pour notre EPCI de strate démographique 40 000-80 000 habitants,

Dans l'attente de finaliser la procédure et de permettre le recrutement, il convient de créer un poste à temps complet aux grades de :

- Administrateur Hors Classe
- Administrateur
- Directeur (grade en voie d'extinction)
- Attaché Hors Classe

Le recrutement effectué, les postes vacants feront l'objet d'une présentation pour suppression du tableau des emplois.

Il est proposé au conseil communautaire de :

CREER les postes susvisés

DIRE que le tableau des emplois est modifié en conséquence

DIRE que les crédits sont prévus au BP au chapitre 012

AUTORISER Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**POUR :** 115

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :** 2

**ADOPTE**

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE  
ELABORATION ET ANIMATION D'UN PCAET  
AU PETR PAYS COMMINGES PYRENEES**

A FRECHOU présente le rapport suivant :

La loi Transition Ecologique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour le 31 décembre 2018.

Les enjeux traités dans un PCAET sont les suivants :

- Réduction des gaz à effet de serre
- Renforcement du stockage CO<sup>2</sup>
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Production d'énergies renouvelables
- Livraison d'énergie via réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

Au vu de sa population, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges est ainsi concernée par cette obligation légale.

Dans un souci de cohérence avec les autres démarches territoriales en cours, notamment le SCOT, et de mutualisation des moyens financiers, grâce notamment aux subventions possibles dans le cadre d'une démarche collective, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges propose que la mission d'élaboration d'un PCAET à l'échelle du Comminges soit confiée au PETR Pays Comminges Pyrénées.

Dans ce cadre, elle soutient le PETR Pays Comminges Pyrénées dans sa candidature collective à l'appel à projets de l'ADEME « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse ». Cet appel à projets permet l'accompagnement des territoires lauréats dans l'élaboration avant le 30 novembre 2018 d'un Plan Climat Air Energie Territorial ambitieux, qui, à partir d'une stratégie collective, sera décliné en 4 plans d'actions : un à l'échelle du Pays (animation, sensibilisation), un pour chacune des trois communautés de communes du territoire, axé sur leurs compétences et patrimoine.

Acteur essentiel du projet, la communauté de communes s'engage ainsi à suivre les travaux d'élaboration d'une stratégie collective à l'échelle Pays, à adopter et engager le plan d'actions qui lui sera propre avant le 30 novembre 2018.

A ce titre et pour justifier de l'engagement de la collectivité dans cette démarche, il est nécessaire de désigner des élus référents et des techniciens en charge du suivi de l'élaboration du PCAET et de l'animation ensuite du plan d'actions de la collectivité. Afin d'adopter une vision transversale de la prise en compte des enjeux de la transition énergétique et écologique, il est proposé de valoriser non seulement le temps passé par le technicien chargé du pilotage de ces thématiques, mais également une part de celui des différents chefs de pôle.

Après débat avec les membres du conseil communautaire, le Président propose :

**DE CONFIER** au PETR Pays Comminges Pyrénées la mission d'élaboration et d'animation sur l'ensemble du territoire du Comminges d'un PCAET ambitieux

**DE SOUTENIR** la candidature du PETR Pays Comminges Pyrénées à l'appel à projets de l'ADEME « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse »

**DE DESIGNER** M Alain FRECHOU élu référent pour représenter la collectivité dans cette démarche et pour suivre ces travaux

**DE DESIGNER** un agent, référent technique, sur le dossier (50% ETP) et de valider la proposition que chaque chef de pôle puisse valoriser du temps de travail sur la prise en compte des enjeux de la transition énergétique et écologique (0.1 ETP pour chaque chef de pôle)

**D'AUTORISER** le Président à signer tout document ou à entamer toute démarche permettant le bon déroulé de cette action.

<b>POUR :</b>	<b>112</b>
<b>CONTRE :</b>	
<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>3</b>
<b>NE PREND PAS PART AU VOTE :</b>	<b>1</b>

**ADOPTE**

**DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRET TEMPORAIRE D' ACTIONS DE LA SPL-ARPE MIDI-PYRENEES CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES AU PETR PAYS COMMINGES PYRENEES**

Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 1892 à 1904 ;

Vu le Code de Commerce, notamment ses articles L.201-6 et L.225-1 et suivants ;

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges (la 5C) est actionnaire de la Société Publique Locale ARPE Midi-Pyrénées dont elle détient des actions.

Le PETR Pays Comminges Pyrénées a sollicité la 5C pour un prêt d'actions afin de pouvoir d'ores et déjà lancer des opérations d'intérêt général et les confier à la SPL.

Ce prêt d'actions, régi par les textes en vigueur et matérialisé par une convention de prêt dûment signée par les deux collectivités, permet à la collectivité emprunteuse de bénéficier des services de la SPL ARPE Midi-Pyrénées sans attendre la prochaine ouverture de capital.

Par conséquent, il est demandé à l'Assemblée :

- DE DONNER une suite favorable à la requête du PETR Pays Comminges Pyrénées pour le prêt de 1 action de la SPL ARPE Midi-Pyrénées

- D'APPROUVER le projet de convention de prêt temporaire d'actions ci-joint à conclure avec le PETR
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte conséquence des présentes et notamment la convention de prêt correspondante ci-jointe.
- DE DOTER Monsieur le Président de tous pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision.
- D'INDIQUER que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du PETR Pays Comminges Pyrénées et Madame la Présidente de la SPL ARPE Midi-Pyrénées.

**POUR : 115**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS : 1**  
**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1**

**ADOPTE**

**CONVENTION DE PRÊT TEMPORAIRE D'ACTIONS**  
**DE LA SPL ARPE MIDI-PYRENEES**

Entre les soussignés

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges dont le siège est situé 4, rue de la République à Saint-Gaudens 31800, représentée par Monsieur Loïc LE ROUX de BRETAGNE, Président, habilité en vertu d'une délibération du 26 juin 2017, ci-après dénommée : le communauté de communes, Et

Le PETR Pays Comminges Pyrénées, dont le siège est situé 21, place du Foirail à Saint-Gaudens 31800, représenté par Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Maire, habilité en vertu d'une délibération du....., ci-après dénommée : le PETR,

La présente convention a pour objet de permettre au PETR de disposer de 1 action au sein de la Société Publique Locale ARPE Midi-Pyrénées, pour une durée limitée, dans l'attente de son acquisition d'actions au sein de ladite société.

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La communauté de communes, actionnaire de la société publique locale ARPE, prête au PETR, qui l'accepte, 1 action qu'elle détient dans ladite société pour une valeur de 100 €.

Ce prêt est régi par les dispositions des articles 1892 à 1904 du Code Civil.

Ce prêt confère au PETR les prérogatives résultant de la qualité d'actionnaire.

Le prêt est consenti à titre purement gracieux par la communauté de communes.

**ARTICLE 2 : UTILISATION**

Les actions prêtées au PETR ne pourront être utilisées que de la manière suivante :

2.1 Bénéfice des prestations de la SPL ARPE Midi-Pyrénées

Le PETR aura la qualité d'actionnaire de la société et, conformément aux dispositions régissant les sociétés publiques locales, pourra confier à celle-ci des contrats de prestation intégrée au tarif pratiqué pour les actionnaires.

2.2 Participation au fonctionnement de la SPL

Le PETR disposera du droit de siéger aux Assemblées Générales en tant qu'actionnaire, à l'assemblée spéciale ainsi qu'au conseil d'administration en tant que censeur.

**ARTICLE 3 : CHARGES ET CONDITIONS**

Le PETR s'engage à user des actions prêtées en bon père de famille et à assumer l'ensemble des obligations attachées aux actions prêtées. Le PETR s'engage à s'acquitter, pendant la durée du prêt, de l'ensemble des contributions, impôts et charges afférents à l'action prêtée.

**ARTICLE 4 : DUREE**

Le contrat a une durée de six mois renouvelable tacitement une fois. A la fin du présent prêt, le PETR devra remettre gratuitement à la communauté de communes l'action prêtée et s'engage à acquérir au moins 1 action dans le cadre d'une extension de capital.



**ACQUISITION D'UN IMMEUBLE DESTINE A ACCUEILLIR LA « MAISON DE LA GARONNE » A  
MIRAMONT DE COMMINGES**

Monsieur Alain FRECHOU, Vice-Président, présente le rapport suivant :

La communauté de communes du Saint-Gaudinois avait engagé en 2012 un plan pluriannuel de protection et de valorisation de la Garonne et de ses espaces naturels remarquables, à l'échelle de son territoire.

Dans le prolongement des actions réalisées, le Vice-Président soumet à l'assemblée le projet « sentier de Garonne en intérieur et en extérieur » sur la commune de Miramont de Comminges, regroupant trois actions complémentaires :

- Restauration de la zone humide et prolongement du sentier Garonne (dernière phase)
- Sécurisation de la passerelle
- Création d'un lieu « ressource »

Monsieur Alain FRECHOU précise que le lieu ressource aurait pour fonction :

- mémoire du patrimoine industriel
- ressource d'observation du fleuve
- découverte et sensibilisation aux milieux naturels locaux
- attrait touristique et rencontres

Il souligne que le projet présenté répond aux objectifs d'attractivité et de valorisation du territoire portés par la communauté de communes.

Dans sa phase opérationnelle, le projet nécessite l'acquisition d'un bâtiment ainsi que son aménagement intérieur et extérieur.

La commune de Miramont de Comminges dispose sur son territoire d'un immeuble adapté qu'elle propose de céder à la 5C au prix de 1 € sous réserve de l'affectation exclusive de l'immeuble au projet présenté.

Le montant global de l'opération est estimé à 550 200 € HT, décomposé ainsi :

- Réhabilitation du bâtiment	360 000 € HT
- Etudes projet	29 700 € HT
- Aménagement intérieur	47 000 € HT
- Sécurisation passerelle	25 000 € HT
- Restauration sentier	12 000 € HT
- Aménagement extérieurs	8 000 € HT
- Supports communication sur site	8 500 € HT
- Outils pédagogiques	60 000 € HT

Il vous est demandé de bien vouloir

- ADOPTER le programme des travaux de réhabilitation du bâtiment en Maison de la Garonne comme décrit ci-dessus,
- ARRETER le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation des travaux de cette opération à la somme globale de 550 200€ hors taxes,
- DECIDER la mise en œuvre du projet « sentier de Garonne en intérieur et en extérieur »

- ACCEPTER l'acquisition des parcelles cadastrées C 550 et C 551 sises Le Village à Miramont de Comminges et propriété de la commune de Miramont de Comminges au prix de 1 €, destinées à accueillir la « Maison de la Garonne ».
- MANDATER Monsieur le Président pour faire dresser l'acte correspondant
- DONNER tous pouvoirs au Président pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer tout acte s'y rapportant

**POUR :** 90  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :** 27

**ADOPTE**

**LOTISSEMENT AUSSON-PONLAT PORTES PYRENEES COMMINGES à PONLAT TAILLEBOURG  
 VENTE D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE RENAULT SANDARAN  
 POUR AGRANDISSEMENT DE L'ACTIVITE**

Mr Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Le Garage Renault SANDARAN installé sur le lotissement Ausson-Ponlat dénommé Portes Pyrénées Comminges à Ponlat-Taillebourg a fait part de sa demande d'achat de foncier pour un agrandissement de son activité. La parcelle concernée se situe à l'arrière de son garage. Elle constitue une bande de délaissé dont l'entretien est difficile du fait de l'étroitesse.

A ce titre la 5C propose de lui vendre cette parcelle d'une superficie approchant les 1000m<sup>2</sup> au prix de 8.33HT le m<sup>2</sup>. La surface exacte fera l'objet d'un relevé sur le terrain par le géomètre pour l'établissement de l'acte final. La parcelle concernée est référencée au cadastre de PONLAT TAILLEBOURG sous la référence ZD 71 (pour partie)

En conséquence, il vous est proposé :

- D'APPROUVER la cession au garage Renault SANDARAN de la dite parcelle sise sur le lotissement Ausson-Ponlat dénommé Portes Pyrénées Comminges à Ponlat-Taillebourg, pour une superficie d'environ 1000m<sup>2</sup>
- D'AUTORISER le Président à signer l'acte authentique de vente, portant sur le bien immobilier susdésigné, avec le garage Renault SANDARAN ou toute personne habilitée par ce dernier,
- DIRE que cette cession se fera au prix de 8.33 HT le m<sup>2</sup> soit **10 € TTC le mètre carré**
- AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

**POUR :** 117  
**CONTRE :**  
**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**La séance est levée.**